

Concertation publique préalable à la construction d'une plateforme multimodale de logistique urbaine sur un terrain sis 28 route du bassin N°6

1. OBSERVATION

Déposée le 12/07/2022

Bonjour,

- Il est assez surprenant qu'un tel projet 600 mètres de long et 35 mètres de haut, sans aucune mesure avec l'existant, vienne s'installer en bordure d'une zone Natura 2000 avec des espèces protégées et la mette en péril.
- L'activité portuaire est sortie de son contexte, car bien loin des anses réservés à cet effet pour l'embarcadère prévu.
- L'emplacement ne permettra que 15% de livraison du dernier kilomètre par la Seine alors c'est a priori la raison du choix de cet endroit...
- Pour les marchandises arrivant au port via Le Havre par la Seine, l'entrepôt Greendock étant situé à l'opposé du débarcadère des containers, le transit sera effectué en camion sur plusieurs km...
- Le Havre n'étant pas un port leader en Europe, toutes les importations arriveront des Pays Bas et de la Belgique en camion jusqu'à ce nouvel entrepôt géant à Gennevilliers.
- L'acheminement des marchandises et le trafic des livraisons par la route vont générer sur Gennevilliers et toutes les communes avoisinantes un énorme surcroît de trafic sur des structures déjà complètement saturées.
- Sans oublier qu'il n'existe pas de transports en communs adaptés pour permettre aux employés de Greendock de venir travailler sur cet emplacement reculé du port.

Le port est entrain de se transformer en zone logistique et industriel, mais non portuaire, sans prendre en compte l'éco système dans lequel il est placé.

2. OBSERVATION

Déposée le 31/07/2022

Bonjour Madame, Monsieur,

Je tiens à dire que je suis très favorable au projet Green Docks.

La métropole du grand Paris est une ville monde qui a besoin d'infrastructures à la hauteur de sa population et de son dynamisme économique. De plus, le port HAROPA a besoin de ce type d'entrepôt à l'intérieur des terres pour garantir son développement.

D'un point de vue esthétique et d'insertion urbaine ce projet est beaucoup plus beau que les

bâtiments existants qu'il est temps de supprimer.
La logistique urbaine a besoin de ce type d'entrepôt nouvelle génération.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de cet avis.

Bien cordialement.

3. OBSERVATION

Déposée le 16/08/2022

Le projet Green Dock s'inscrit dans une logique d'hypermétropolisation que les habitants de la métropole et du secteur ne veulent plus. Habitant du coin, l'urbanisation plus fragmentée qu'ailleurs contraint nos espaces de vies. Nous avons ici à prendre la voiture car les alternatives en transport en commun sont peu fiables et peu densément constituées. Nous faisons cela dans un espace automobile hyper saturé. Combien d'agressions, de bagarres et de violences commises entre automobilistes suffiront à rendre compte le désarroi des usagers de la route ? Alors non, il ne faut pas que le plus grand entrepôt européen de logistique voit le jour ici, comme ça, avec 85% des livraisons qui se feront par camion.

Des bénéfices pour l'emploi ? Des jobs précaires, en CDD pour la plupart, occupés par des jeunes aliénés au son d'une voix robotique leur ordonnant de se rendre dans une allée pour atteindre un énième objet souvent inutile, souvent en plastique, souvent produit dans des conditions dramatique à des milliers de kilomètres.

Les berges de Seine, magnifiées par Cézanne, Monet et tant d'autres sont des espaces de quiétudes, de repos pour les habitants (humains et non humains) des environs. Les espaces de nature disponibles à Gennevilliers, Epinay, Argenteuil, ou encore à l'île Saint-Denis sont contraints, atrophiés. Ils ne résument qu'à des parcs urbains mornes. Les berges de Seine sont une respiration pour les humains et les animaux des berges, en témoigne le plus grand site de nidification de Cormoran du Grand Paris, à moins de 50m du projet Green Dock.

Je suis un jeune adulte, j'ai toujours grandi dans ce coin, la découverte des berges a été pour moi une manière de me sensibiliser à la biodiversité, au paysage. On parle d'attractivité en parlant de ce projet ? Mais où est l'attractivité quand nous, jeune adulte, nous fuyons ces coins où ils ne nous ont plus permis de flâner, de respirer. Comment concevoir d'avoir un enfant ici ? Avant cet enfant aurait pu observer et reconnaître le sifflement discret du martin-pêcheur d'Europe, maintenant il observera et écouterait un camion grimper 25m de haut dans un vacarme assourdissant.

Il en va de l'avenir de ces villes. Un choix entre pseudo développement économique, ou véritable développement à long terme, à savoir l'envie de vivre au sein de ces villes.

4. OBSERVATION

Déposée le 02/09/2022

Habitant à l'île Saint Denis je suis inquiet des conséquences de la construction de cet entrepôt surdimensionné

Le projet de Green Dock est bien trop grand et va faire un barrage dans le paysage, il va empêcher les oiseaux de passer, il va les déranger le jour et la nuit : un endroit aussi rempli de cormorans c'est rare. Pourquoi vouloir le détruire? Un énorme bâtiment comme ça ne doit pas non plus être aussi proche des habitations : cela va gâcher la vie des habitants, cela va être laid devant chez eux, cela va faire de l'ombre, cela va être bruyant, trop lumineux la nuit, déjà que ça l'est beaucoup et qu'on n'a jamais le noir à cause des usines en face : ils vont être obligés de déménager, et Epinay sur Seine à nouveau sera habitée par des pauvres parce que les prix des maisons vont baisser à cause de ça. On voit bien que c'est un bâtiment qui ne s'inscrit pas dans le paysage... Sinon, cela va rajouter beaucoup d'embouteillages dans un endroit qui est déjà très chargé, et qui va se rajouter à la future usine de méthane si elle est construite sous l'A15 : vous ne trouvez pas que cela fait beaucoup de choses très polluantes au même endroit ? S'il vous plaît, réfléchissez, trouvez d'autres solutions, notre vie est déjà difficile, on n'a pas besoin de ça en plus ! Surtout qu'une ville où tout le monde se fait livrer et où personne ne sort plus acheter ce dont il a besoin dans les magasins, c'est trop triste, n'est-ce pas ? Vous les élus, les gens du Port, les gens de la société Goodman, vous êtes des êtres humains : et si vous vous mettiez un peu à notre place ? Il n'y a pas que l'argent dans la vie, vous le savez bien dans votre vie personnelle. Parce que l'argument écologique ne tient pas : cet entrepôt ne sera pas fluvial mais routier et là, on ne voit pas du tout ce que ça a d'écologique...

6. OBSERVATION

Déposée le 05/09/2022

C'est dommage et bien triste de construire ce bâtiment paquebot dans une zone qui pourrait être habilitée à aider les animaux de cette zone naturelle, ainsi que la flore.

Cela va engendrer beaucoup de nuisance et de pollution, il n'y aura plus cette tranquillité que l'on trouve quand on se promène sur le bord de Seine coté Epinay sur seine, et en naviguant en canoé et aviron (et paddle) au niveau du petit bras de l'île Saint-Denis pour déboucher au bout de l'île entre les 2 bras, une zone sauvage et naturelle à 2 pas de Paris.

On n'entendra plus les gazouillis des oiseaux, les cormorans, hérons et martins pêcheurs disparaîtront. Ils vivent là depuis longtemps dans cette zone, on n'a pas le droit d'éradiquer leur habitat.

Je ne comprends vraiment pas, demain il y aura les JO, la prédominance pour ces JO 2024 c'est d'allier sport et nature, dans des conditions écologiques.

Et cette construction est tout le contraire de ce pari.

Il y a forcément une autre zone pour construire cette plateforme, une zone moins sensible et plus adéquate.

7. OBSERVATION

Déposée le 05/09/2022

Bonjour

Je suis très choquée de la conception du projet qui ne respecte ni l'environnement, ni les riverains et qui socialement repose sur un modèle qui porte atteinte aux droits des salariés.

Sacager autant de choses pour créer quoi de durable en matière d'infrastructures ? pour quels bénéficiaires ? combien d'emplois réellement pérennes et respectueux du code du travail ? Etc.

Alors que je me prépare à passer un hiver à 19 degrés pour contribuer à atténuer de manière infime les conséquences du réchauffement climatique, je suis en colère contre les élus qui nous condamnent à subir plus de pollutions et catastrophes climatiques pour les décennies à venir.

J'espère que ce projet sera complètement revu et qu'il prendra en compte tous les aspects évoqués par chacun d'entre nous.

8. OBSERVATION

Déposée le 06/09/2022

Bonjour,

Ayant eu connaissance du projet Greendock par la presse spécialisée (transport et logistique), je suis très étonnée de la communication uniforme et laconique autour de ce projet d'envergure.

La région de l'Île de France a besoin d'améliorer sa logistique, c'est indéniable. Le port de Gennevilliers a besoin de rénover ses bâtiments, de mettre ses infrastructures à jour, de se faire une place à la hauteur de son emplacement stratégique, c'est sûr. Le transport fluvial doit être encouragé, pourquoi pas.

Mais il est important de prendre en compte le contexte :

- de nombreux bâtiments sont sous-utilisés, même à vocation logistique
- des plateformes plus proches de Paris servent à améliorer la logistique du dernier km (chapelle internationale par exemple), et ne fonctionnent pas à plein régime (aucun trafic massifié ferroviaire)
- le contexte énergétique et environnemental est des plus alarmants : avec moins de pétroles pour vos camions et avec un prix de l'électricité qui grimpe, vos prévisions justifiant 9 hectares d'entrepôt sont-elles les mêmes ?
- le transport fluvial est intéressant, car moins polluant, s'il a vocation à remplacer le transport routier. Or, il semble que la part du fluvial dans votre projet soit assez faible (15% max), et que les flux soient de la création et non du report : quelle est la logique ?

Dans un contexte de transition, où l'on s'aperçoit que les conditions ont largement changé (on pouvait les prévoir mais bon), où l'impératif de repenser les habitudes s'impose, il serait bon de revoir le projet, de ne pas s'entêter "parce qu'on a gagné l'appel d'offre et qu'on a toujours fait comme ça" :

- moins grand
- plus orienté vers le fluvial et, si possible, le ferré
- permettant d'accéder directement aux moyens de transport du dernier km (et non de l'avant dernier km) : cyclo, triporteur, scooter électrique...
- et pourquoi pas, pour desservir le bassin parisien alentours, c'est-à-dire le 92 et le 93.

Merci pour la prise en compte de ces observations et des réponses apportées.

9. OBSERVATION

Déposée le 06/09/2022

Grands Projets Inutiles : Greendock et usine de méthanisation

A-t-on besoin d'un dépôt de ce gabarit en berges de Seine ?
D'une usine aux particules fines susceptible de provoquer des marées noires ?

Quel avenir pour la faune, la flore, les riverains, la Seine, les habitants d'autres lieux en goguette, les salariés esclaves de boulots inutiles...

Pourquoi entretenir des projets polluants alors qu'il y a des arbres à planter, de l'eau à préserver, des espaces à régénérer, des balades à conserver ?

Traffic routier 7 jours/7 et toits végétalisés ? Stop !!!

10. OBSERVATION

Déposée le
09/09/2022

Ce projet insensé sur Gennevilliers fait écho à celui d'Argenteuil (toutes deux membres de l'EPT Boucle Nord de Seine) : utiliser la Seine comme voie royale pour les marchands du temple. D'un côté un entrepôt de la surconsommation ("green dock"), de l'autre un blockhaus du loisir industriel (projet Héloïse). Avec comme points communs la bétonisation sur des hauteurs de 30 à 40 m, l'artificialisation des sols sur zones inondables, l'abattage des arbres, l'augmentation du trafic routier, et bien sûr la gestion de A à Z par le secteur privé sans prise en compte des expertises et besoins des habitants.

Ce n'est pas un hasard ; dans deux ans, les jeux du cirque vont accélérer la pollution permanente (mentale et environnementale) que nous subissons quotidiennement. Engluées dans le piège du Grand-Paris, les municipalités se leurrent : les "retours sur investissements" ne seront profitables qu'aux investisseurs privés et les dégâts seront considérables.

(Robert Valbon)

11. OBSERVATION

Déposée le 09/09/2022

Bonjour,

Le chemin de halage entre Epinay et Argenteuil est encore un des rares endroits de promenade en milieu naturel. Il permet notamment d'observer les oiseaux sur le site Natura 2000 à la pointe de l'île Saint Denis : nombreux grands cormorans hivernants, pigeons ramiers, et avec de la chance, martins-pêcheurs.

Or, l'implantation d'un bâtiment d'une telle taille, outre la destruction du paysage, va créer des nuisances à l'avifaune (dérangement en raison du bruit nuit et jour, pollution atmosphérique par les camions, lumières, franchissement d'une "muraille", impacts contre les vitrages...)

D'autre part, puisqu'il va s'agir, en fait, d'un entrepôt majoritairement routier, la circulation aux alentours (Gennevilliers, Asnières, Colombes, Argenteuil, Epinay, L'île Saint Denis, Villeneuve la Garenne, voire plus loin) va être impactée par un rajout de poids lourds, surtout aux heures de pointe, malgré les études lénifiantes de "Green" Dock. A cela s'ajoutera aussi les déplacements des créations potentielles d'emplois dans une zone nullement desservie par les transports en commun !

En raison de ces arguments, les nuisances créées par ce projet au seul bénéfice d'une multinationale (qui ne paie peut-être même pas ses impôts en France) sont disproportionnées pour les populations environnantes et je ne peux que m'y opposer.

12. OBSERVATION

Déposée le 12/09/2022

bonjour, je m'interroge sur un nombre de points concernant ce projet:

- trafic routier et sa très probable explosion: est-ce qu'une entité véritablement indépendante a analysé l'impact, à partir des données brutes?
- création d'emplois: de combien parlons-nous? en création nette bien sûr, et quelles genres de qualifications?
- zone Natura 2000: cette zone n'est pas prise en compte dans l'étude d'impact, or elle se situe à 50 mètres du futur site! comment est-ce possible de ne pas l'inclure?
- trafic fluvial: aucun engagement n'est pris par le promoteur ou l'exploitant pour développer le trafic fluvial, à peine de "bonnes intentions" pour atteindre 15% du volume traité sur le site, et on ne sait pas quand. Pour autant, le site se situe en bord de Seine, et le promoteur bénéficie de subventions pour cette initiative soit disant écologique alors qu'il n'existe aucun engagement de volume de trafic fluvial. Pouvez-vous demander un calendrier pluriannuel de montée en puissance du trafic fluvial au détriment du trafic routier sur lequel l'exploitant s'engagerait de façon ferme?

Je suis personnellement très contre ce projet dans sa mouture actuelle car elle a toutes les facettes d'un pur greenwashing alors que c'est tout son contraire qui sera mis en œuvre.

Cordialement

13. OBSERVATION

Déposée le 20/09/2022

Je trouve très bien qu'un projet d'une telle ampleur puisse voir le jour. Il sera bénéfique en terme d'emploi. La logistique est la nouvelle industrie et permet la formation et l'insertion de jeunes en difficultés. J'espère que ce projet sera l'occasion de mettre en place une véritable stratégie de formation adressée aux populations des alentours pour en faire bénéficier l'emploi local.

14. OBSERVATION

Déposée le 24/09/2022

Projet de contribution à l'enquête publique sur le projet Green Dock

J'ai assisté à la réunion publique du 14 septembre dernier, à la Mairie de Gennevilliers.

Entre autres informations, on nous a parlé de 4 études d'impact sur l'environnement, dont une sur la zone « Natura 2000 » sur la pointe nord de l'Île-Saint-Denis.

Et là, surprise ! Il n'y aurait pas d'impact sur la faune,... « seulement » sur la flore.

En tant que présidente de l'association Halage, je tiens à apporter quelques éléments.

Halage est depuis plus de 25 ans une association d'insertion par les métiers de l'environnement.

Elle gère, sur la pointe nord de l'Île-Saint-Denis, le projet l'Îlô. Avec une délégation du Conseil Départemental 93 qui en est propriétaire. La mission d'Halage est de préparer le futur agrandissement du Parc Départemental de l'Île-Saint-Denis sur cette zone qui jusqu'ici accueillait les déchets d'entreprises de Travaux Publics qui y ont généré une pollution importante des sols. Nous développons un travail d'insertion de personnes éloignées de l'emploi, en développant de nouveaux métiers urbains (une ferme horticole qui produit des fleurs, des travaux de rénovation des sols pollués en liaison avec des laboratoires scientifiques, etc...)

Or, qu'avons-nous appris le 14 septembre ?

- Que le projet Green Dock aura un impact sur la flore (merci pour les dizaines d'apprentis horticulteurs)

- ... mais pas sur la faune.

Or cela est très étonnant. Rappelons que nous sommes sur une zone natura 2 000 avec des oiseaux rares et protégés. Il nous a semblé que les recherches menées cet été ont eu lieu à un moment où les cormorans, par exemple, n'étaient pas sur le site. Ils commencent seulement maintenant à y revenir pour passer l'hiver...

Halage n'a pas du tout été associée à ces études d'impact. Quel mépris pour son travail, reconnu par le Conseil Départemental 93, mais aussi Plaine Commune, l'Île-Saint-Denis, Epinay ou Gennevilliers, où nos équipes travaillent depuis des années...

Elisabeth Masse Bourgain
Présidente de l'association Halage

15. OBSERVATION

Déposée le 02/10/2022

J'ai assisté aux réunions de concertation et il s'avère que beaucoup d'informations fournies sont erronées. Le projet est dangereux sur de nombreux points et pour le résumé, c'est un non sens complet n'apportant que des nuisances sans aucun bénéfice.

Quelques exemples d'informations erronées et problématiques :

- le trafic routier est grandement minimisé à plusieurs titres. Ainsi, les 2418 rotations supplémentaires de véhicules par jour sont qualifiées de négligeable par le porteur de projet. Or chacun pourra constater que la circulation est déjà très dense actuellement et ajouter 2418 trajets sera tout sauf négligeable. Par ailleurs, la multinationale australienne veut nous faire croire que les camions de livraison du "dernier kilomètre" partiront à plein ce qui est évidemment faux. Cela induit en réalité une augmentation importante du trafic par rapport aux 2418 rotations officiellement prévu
- la pollution générée par particules fines des poids lourds tout comme des véhicules légers ne semblent pas émouvoir les promoteurs
- les impacts sur la zone natura 2000 n'ont pas été pris en compte et les présentations se gardent bien de mettre la lumière sur ce point. D'ailleurs, les informations fournies sur la perte d'ensoleillement est fausse aussi. La faune et la flore pour la zone natura 2000 et les habitants d'Epinay sur seine en face ne verront plus le soleil pendant l'hiver mais seulement l'ombre du bâtiment
- Les poids lourds monteront en haut du bâtiment (à plus de 20 mètre au dessus du sol) et généreront des pollutions à tous les niveaux : visuel, auditif, qualité de l'air
- Le bâtiment sera allumé et fonctionnel 24h sur 24h et 7 jours sur 7 ; ceci sera nuisible à la faune comme aux humains vivant dans la zone
- L'insertion paysagère est fausse. On passe de bâtiments actuels qui font au plus haut sur une petite portion 15 mètres à un bâtiment qui culmine à 35 mètres sur une large part sans que cela

transparaissent sur les visuels.

- L'entrepôt se retrouve en bord de Seine uniquement par effet d'aubaine (de l'aveu même des promoteurs) et en contradiction complète avec le schéma directeur même du port. La logique financière supplantant toutes choses

16. OBSERVATION

Déposée le 29/09/2022

Je suis habitante de l'Île Saint Denis, et fière de l'être.

J'ai assisté à la quasi totalité des "ateliers" Green Dock que je qualifierai de campagne de publicité pour promoteurs. Dans la salle de réunion, une magnifique photo aérienne du port de Gennevilliers est affichée au mur. Y figurent l'ensemble des communes l'Île Saint Denis, Villeneuve la Garenne, Epinay et Gennevilliers, nous prenons conscience de l'existence d'une trame bleue, la Seine, une trame verte, les parcs des Chanteraines (92), la zone pointe Nord de l'Île Saint Denis (zone désignée Natura 2000 par l'Europe) et le parc départemental de l'Île Saint Denis (93)

Ce qui est une chance pour notre bien-être d'habitants de ce territoire souvent déjà très urbanisé, et cela va sans dire, pour la biodiversité sans laquelle aucune vie sur Terre n'est possible.

De plus, un projet de "trame noire" est d'ailleurs à l'étude par Plaine Commune, afin de réduire la pollution lumineuse nocturne qui nuit aux végétaux, aux animaux, et aussi à nous, humains diurnes.

Afin de valoriser ce patrimoine naturel, un projet de "parc de loisirs nautiques" est porté par les communes désignées, dont celle de Gennevilliers. Ce projet est bien antérieur à la création de Green Dock.

Il semble donc totalement incongru et honteux pour le respect de tous de présenter un projet ultra polluant d'une telle ampleur, en bord de Seine, comme un défi à la nature !

Ce projet est "inédit" comme le dit le directeur du port. Cet inédit - là est dangereux !

Le dérèglement climatique découle directement de ce type de propositions spéculatives où on nous fait miroiter des créations d'emplois : peu qualifiés, pénibles, horaires flexibles (réception de colis)

Il est temps de changer de paradigme : des créations d'emplois sont possibles autour d'un développement du site tourné vers la biodiversité terrestre et aquatique. C'est l'affaire de tous ! Création et intelligence collective au profit d'un mieux-être au travail, c'est par là que doivent se tourner les décideurs ! Et non vers un modèle obsolète

Non au projet Green Dock!

17. OBSERVATION

Déposée le 01/10/2022

Riveraine à Epinay je suis contre ce projet, non seulement à cause des nuisances qu'il va engendrer directement pour les habitants d'en face, d'ordre acoustique, visuelle, mais pour celles qui vont concerner les oiseaux vivant sur la pointe de l'Île-St-Denis dans la zone "Natura 2000", le bâtiment, immense, devant être allumé nuit et jour. Ainsi qu'une aggravation de la pollution de l'air due à l'arrivée massive de camions qui vont acheminer les marchandises, en grande proportion: 85% pour 15% par péniches (ou même seulement 7,5% si l'on compte seulement les départs.)

Un autre emplacement sur le port devrait être possible afin de préserver la population humaine et animale vivant aux abords de la Seine

18. OBSERVATION

Déposée le 02/10/2022

J'ai assisté à trois réunions avec les porteurs du projet, deux « ateliers » avec Goodman et une réunion d'information à la mairie de Gennevilliers. Voici mon opinion après les exposés et les échanges qui auxquels j'ai assisté et participé.

La taille du projet est démesurée

Ce bâtiment sera gigantesque, presque aussi haut que l'A15, sur 600 mètres de long, il est hors d'échelle dans son contexte. Les nuisances qu'il va générer sont à la proportion de son gigantisme pour la ville de Gennevilliers et celles alentours : paysage défiguré, pollution, embouteillages.

Son impact est nuisible sur de nombreux points

Le trafic des camions va exploser, les camions circuleront 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ! c'est une catastrophe pour les habitants des villes alentours, en termes de bruit, de pollution, de qualité de vie.

Le bâtiment va polluer et cacher le soleil à la réserve naturelle de l'île-Saint-Denis (et jusqu'aux berges d'Épinay en face). C'est une catastrophe pour cette zone Natura 2000. Nous attendons d'ailleurs toujours les études originales d'impact sérieuses et sourcées.

Il dénature le paysage et prive les habitants des bords de Seine

Les villes adjacentes comme L'île Saint-Denis, Épinay-sur-Seine ou Argenteuil mènent des politiques de réappropriation / réaménagement des Berges de Seine, qui sont un trésor, un bien commun pour tous les citoyens.

J'en profite pour dire que cette construction va à l'encontre du Plan Local d'Urbanisme comme du Schéma d'Orientations de Développement Durable du port de Gennevilliers, qui précisent que les bords de Seine doivent être préservés. Et non, ce n'est pas une « interprétation » de ces textes, c'est factuel. (j'ai assisté à l'atelier insertion paysagère)

Les prévisions de création d'emplois restent hypothétiques

Un des arguments-pivot est la création d'emploi, mais pour l'instant Goodman ne peut se prononcer que sur ceux créés par le bâtiment lui-même (gardiennage, entretien) car il n'est aucunement décisionnaire. Les emplois et décisions appartiennent à ses "locataires" logisticiens. Il n'a que des hypothèses à nous donner sur ces créations / transferts d'emploi et sur la qualité de ces emplois (travail de nuit, pénibilité, salaires bas). (j'ai assisté à l'atelier dédié à l'emploi)

L'argument du fluvial est abusif et opportuniste.

Présenté sous l'argument du développement du trafic fluvial, ce projet prévoit, en réalité, un gigantesque entrepôt routier. Il est installé sur les berges de Seine uniquement parce que c'est la seule parcelle du port qui s'est libérée ! C'est M. le directeur du port de Gennevilliers qui l'a dit. L'argument d'une ferme urbaine sur le toit dans cette ambiance ultra-polluée me être de la provocation. J'appelle cela du greenwashing.

Ce projet ne s'inscrit pas dans notre époque

C'est l'heure aujourd'hui du changement de paradigme de nos sociétés qui, du fait des urgences climatiques, doivent impérativement freiner les projets pharaoniques encourageant la

consommation tels que celui-ci. Je compare ce projet à la construction d'une 4 voies le long de la Seine entre Bezons et Argenteuil: une erreur historique.

Greendock ne propose aucun projet de société

Rien dans la gestion ou la gouvernance qui en fasse un projet autre que commercial : aucune vision sociétale. Des contrats de bonnes pratiques avec les clients logisticiens ? Des contrats ou accord avec les associations alentours (emploi solidaires, avec les écoles, avec les citoyens?) Aucune idée de ce genre. Je qualifie ce manque d'imagination de ringard. La ferme sur le toit est la cerise sur ce gâteau.

Les élus de Gennevilliers devraient être beaucoup plus exigeants en termes d'initiatives, d'inventivité et de bénéfices pour les habitants de Gennevilliers et des villes alentours. Ils ne devraient pas se contenter des créations d'emplois supposés, ni céder aux arguments d'une « dynamique économique ». Les élus ont une responsabilité cruciale.

Haropa a la responsabilité d'un Etablissement Public

Haropa, qui est le commanditaire de cet entrepôt, est devenu un Etablissement Public depuis peu. Cette instance nationale a une mission d'intérêt générale, qui compte un volet écologique et de développement durable. Le projet Greendock ne rentre pas dans le cadre des politiques publiques menées actuellement. Il est temps de le conformer aux politiques publiques contemporaines de son ministère, celui de la transition écologique.

Je demande pour ce projet:

- Un étage de moins, et moitié moins de trafic et de pollution
- Le placer ailleurs que sur les bords de Seine, le port de Gennevilliers compte des darses, d'autres terrains, il faut trouver le moyen de ne pas le placer en bord de Seine.
- La conformité de cette commande d'Haropa avec son statut d'établissement public dépendant du ministère de la transition écologique.
- Par conséquent aller au-delà des intérêts commerciaux et prendre en compte l'intérêt général : proposer des bénéfices pour les citoyens des villes et de la région alentours, et pour les futurs salariés.
- Des exigences vis à vis des clients logisticiens, par exemple pour plus de transport fluvial si c'est l'argument, pour de bonnes pratiques en termes de développement durable, d'écologie, d'emploi, mixité, égalité, handicap etc.
- Des engagements auprès des associations de citoyens, en termes de (réflexion à approfondir) locaux, emplois, activités, financement, formation (ouvrir un centre de formation des métiers de la logistique ou du fluvial?)
- Pourquoi pas une gouvernance plus moderne, une entreprise "libérée" (gouvernance collégiale) ?

Conclusion:

Je comprends la modernisation légitime du Port de Gennevilliers. Je souhaite que cette modernisation propose une vision contemporaine, respectueuse des citoyens et de l'environnement; je souhaite que Haropa et la ville de Gennevilliers encouragent et portent un projet pour une société qui dépasse les schémas commerciaux (j'allais dire capitalistes!) et propose un bénéfice à tous.

Anne MATTLER

19. OBSERVATION

Déposée le 02/10/2022

Bonjour,

Ce projet semble issu d'un autre temps : gigantisme, développement du routier, croissance à tout prix... Même le gouvernement, qui pourtant est le dernier à réagir par essence (puisqu'il suit les évolutions de l'opinion publique), demande de faire des économies, annonce la "fin de l'abondance" et a même osé le mot sobriété !

SOBRIETE ?

Est-ce de la sobriété de faire un entrepôt de 90 000 m², générant 684 rotations de véhicules par jour, soit 1 368 trajets supplémentaires autour du port PAR JOUR ? Auquel il faut ajouter les 1 000 trajets des employés, ce qui fait environ 100 passages de véhicule par heure, soit entre 1 et 2 véhicules par minute à l'entrée du port, en plus du flux actuel.

ECONOMIES D'ENERGIE ?

Les économies d'énergie (donc de pétrole, de gaz, d'électricité) ne vous concernent pas ? On est censé moins se déplacer, moins se chauffer toute la journée dans nos bureaux et nos maisons pour que vous puissiez faire tourner vos camions, vos cellules de stockage, construire, construire, construire ?

Les panneaux solaires que vous promettez vont-ils remplacer une autre source d'énergie ? Ou juste s'ajouter (et au passage, venir de l'autre bout du monde donc "consommer du transport et de la matière") ?

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ?

Alors même que l'urgence climatique s'impose et que les conséquences sont déjà chez nous (feux, pollutions, baisse des rendements agricoles, et j'en passe, car tout est lié mais vous ne le voyez peut-être pas), vous semblez encore raisonner avec un logiciel des années 1980

"croissance croissance croissance" !

Il serait temps de cesser le greenwashing et de prendre le sujet à bras le corps car tout le monde est concerné !

Je rappelle les mots de l'ONU : "nous sommes en situation de menace existentielle directe".

Donc, je vous enjoins, au nom de votre humanité et de vos valeurs (tant la mairie que les sociétés Haropa ou Goodman) :

- à écouter vraiment les citoyens (les contributions de ce site sont tout de même assez fouillées et pertinentes, vous en conviendrez),
- à réviser vos hypothèses,
- à réaliser de vraies études environnementales (la zone Natura 2000, elle a le code postal 93 et non 92, mais elle est quand même située à 50 mètres)
- à participer à l'effort de tous pour décarboner, réduire votre impact, économiser l'énergie => cela demande du temps, je vous conseille la lecture des réflexions du Shift projet : <https://ilnousfautunplan.fr/>
- à repenser le projet pour le diminuer, l'ajuster à la conjoncture, l'insérer vraiment dans le temps et l'environnement.

Merci.



20. OBSERVATION

Déposée le 05/10/2022

Bonjour

A la lecture du compte rendu de l'enquête publique se tenant le 14 septembre à la Mairie de Gennevilliers, concernant le projet dit : « Green » Dock, je me permets une première remarque :

A la question : quel est le nombre de m² à louer sur le port et est-ce qu'on a besoin de quelque chose d'aussi grand ? M. Jean Plateau, Directeur du port de Gennevilliers pour Haropa Port a répondu : « Le nombre de m² à louer sur le port est nul. On a deux entrepôts aujourd'hui qui sont vides parce qu'on est en train de les réhabiliter. Aujourd'hui, lorsque vous avez un client qui quitte le port, on a 10 candidatures.

Un peu à l'image du nombre de bâtiments vides de bureaux vides à La Défense ou d'habitations sur Paris, il faudrait il me semble d'abord rénover, rentabiliser l'existant, avant bétonner encore plus.

En effet, j'ai recensé dans un premier temps, les surfaces à louer d'une part sur le port de Gennevilliers, puis simplement sur la ville (car des camions et entrepôts il y en a beaucoup et je conçois que nous avons besoin d'une activité économique dans la région) :
Pour des surfaces supérieures à 500 m² jusqu'à 10 000 et plus => que sur l'agence spécialisée (CRBE Port de Gennevilliers) un total de 75 000 m²

Sans doubler les différentes annonces, sur le Port actuellement 42 0000 m² (dont 2 de plus de 8000 et 1 de plus de 10 000m²).

Sur le reste de la ville (exemple rue Louis Roche..) environ 34 000 M². et on passe sur ce qui se construit Zac des Louvresses.

Il me semble donc qu'il faudrait rationaliser toutes ces surfaces.

Cependant, si la construction se faisait de façon démesurée, cela n'indique en rien que les

anciennes surfaces seraient alors transformées en « jardin potager ». Donc les nuisances seront à cumuler, bruit, CO², particules de gomme poids lourds, lumière...

Ce recensement, que sur la commune de Gennevilliers, serait à compléter par toutes les annonces disponibles aux alentours, et il y en a des entrepôts vides, à louer, sur Villeneuve, Ile Saint Denis...

La réponse de M. Jean Plateau était tellement ferme et sans équivoque, qu'elle m'inquiète sur les autres réponses des porteurs du projet.

La crise du Covid (et déjà à l'époque je n'y croyais pas) devait changer nos comportements. Tout le monde s'extasiait sur le fait que les oiseaux revenaient... mais elle a eu aussi pour conséquence de mettre un coup d'accélérateur sur les commandes faites en ligne, que le commerce de proximité n'a pas pu se maintenir.

Non militante dans l'âme, mais citoyenne avant tout, je refuse cette nouvelle société où des personnes font venir leur garde-robe chez eux... un camion à l'allée avec pleins de cartons, des retours conséquents qui partent pour un tri dans les pays de l'Est, et un autre voyage pour arriver dans une solderie aux Chanteraines.

La pollution, sonore, lumineuse, de CO² et autres gaz, l'augmentation du trafic routier n'est pas néfaste que parce qu'en face de la Zone Natura 2000, elle est pour tous les humains qui essaient de vivre autour et vont devoir rapidement vivre autrement.

Maintenant qu'on nous demande encore un effort de sobriété, ce projet n'est-il pas tout simplement dépassé ?

Aude CASTRO

21. OBSERVATION

Déposée le 07/10/2022

PROJET COMPLETEMENT ABERANT ET DANGEREUX POUR LA SANTE
DES HABITANTS DE TOUTES LES VILLES AVOISINANTES

je m'appelle Mme Poulet et J'habite à Epinay sur seine et je suis juste en face du projet

- Un projet pharaonique et hors-sol, héritage d'une ère du gigantisme industriel devenue obsolète.
- De nombreux risques et externalités négatives pour la région (trafic, pollution, santé) pour des bénéfices très hypothétiques.
- Un impact considérable sur les paysages naturels de la boucle Nord-de-Seine, patrimoine naturel des habitants des départements 92, 93, 95.
- Une menace directe pour la première zone naturelle non-anthropique en aval de Paris, classée Natura 2000 et réserve ornithologique d'intérêt majeur
- les conséquences du fonctionnement de « Green Dock » seront lourdes pour le trafic sur les routes environnantes (A15 et A86) et dans les communes adjacentes (Gennevilliers, Colombes, St-Ouen, Villeneuve-la-Garenne, St-Denis, Epinay-sur-Seine, Argenteuil, Herblay, Enghien, etc.)

Nos routes sont déjà complètement saturées à ce jour sans ces entrepôts gigantesques

- De plus, ces entrepôts fonctionneront jours et nuits, donc la pollution sonore sera à son comble pour tout les riverains coté Epinay sur seine et Argenteuil et la pollution lumineuse que cela va engendrer va à l'encontre des demandes actuelles du gouvernement pour les économies d'Énergie et cela va nuire gravement à la faune sauvage qui est très intense le long du fleuve et de l'île St Denis classé en site Natura 2000 pour la protection des espèces protégées

En espérant que le projet sera revu à la baisse voir annulé ,car un projet plus respectueux des êtres humains et de la faune sauvage serait la moindre des choses
**PROJET COMPLETEMENT
ABBERANT ET DANGEREUX POUR LA SANTE
DES HABITANTS DE TOUTES LES VILLES AVOISINANTES**

je m'appelle Mme Poulet et J'habite à Epinay sur seine et je suis juste en face du projet

- Un projet pharaonique et hors-sol, héritage d'une ère du gigantisme industriel devenue obsolète.
- De nombreux risques et externalités négatives pour la région (trafic, pollution, santé) pour des bénéfices très hypothétiques.
- Un impact considérable sur les paysages naturels de la boucle Nord-de-Seine, patrimoine naturel des habitants des départements 92, 93, 95.
- Une menace directe pour la première zone naturelle non-anthropique en aval de Paris, classée Natura 2000 et réserve ornithologique d'intérêt majeur
- les conséquences du fonctionnement de « Green Dock » seront lourdes pour le trafic sur les routes environnantes (A15 et A86)) et dans les communes adjacentes (Gennevilliers, Colombes, St-Ouen, Villeneuve-la-Garenne, St-Denis, Epinay-sur-Seine, Argenteuil, Herblay, Enghien, etc.) Nos routes sont déjà complètement saturées à ce jour sans ces entrepôts gigantesques

-De plus, ces entrepôts fonctionneront jours et nuits ,donc la pollution sonores sera à son comble pour tout les riverains coté Epinay sur seine et Argenteuil et la pollution lumineuse que cela va engendrer va à l'encontre des demandes actuelles du gouvernement pour les économies d'Energie et cela va nuire gravement à la faune sauvage qui est très intense le long du fleuve et de l'île st Denis classé en site natura 2000 pour la protection des espèces protégées

En espérant que le projet sera revu à la baisse voir annulé ,car un projet plus respectueux des êtres humains et de la faune sauvage serait la moindre des choses

22. OBSERVATION

Déposée le 08/10/2022

Je suis consternée par l'absurdité du projet, non seulement parce qu'il est à mes yeux dénué de sens et va complètement à l'encontre de la volonté des riverains, mais aussi par le non sens écologique qu'il évoque. De plus je me demande comment ferons nos patients pour accéder aux soins lorsqu'ils viennent de loin, sachant que le secteurs est déjà hyper saturé. Nous sommes déjà dans un désert médicale mais là ce sera le pompon!

23. OBSERVATION

Déposée le 09/10/2022

Bonjour

Je souhaite apporter mon soutien au projet car il est porteur de nombreux emplois, plus de 700 à la clé. Il faut continuer à donner de l'emplois aux jeunes comme le montre la très grande mobilisation constatée au forum de l'emploi.

24. OBSERVATION

Déposée le 09/10/2022

Je tiens à exprimer mon étonnement vis-à-vis du nombre d'observations contre le projet. Le port de Gennevilliers est un espace dédié à la logistique, où les projets ambitieux ont pleinement leur

place. Il est dommageable de voir cette mobilisation à l'encontre du projet, où la principale motivation des opposants est de conserver la valeur de leur patrimoine immobilier, alors même qu'ils ont toujours vécu en face du port..

Notre société doit permettre la redynamisation des espaces économiques et industriels et non la résumer à une querelle de voisinage.

25. OBSERVATION

Déposée le 09/10/2022

Je peine à comprendre les commentaires négatifs sur un projet qui n'artificialise aucune terre agricole et permet du trafic fluvial. On est quand même dans un port. Si j'ai bien compris en plus il vient remplacer des entrepôts complètement vétustes.

Ceux qui soudainement se retrouvent défenseurs de l'environnement, laissez faire les spécialistes et les associations labélisées, ils sont bien plus compétents que vous pour critiquer le projet. Les arguments sont toujours les mêmes pour le reste.

J'habite Argenteuil, le port était là avant moi et je comprends que son développement est bon pour la région. Ceux qui veulent que le port devienne un parc n'ont rien compris. Tout ceci est un problème de voisinage, rien de plus. Au lieu de toujours tout critiquer il faudrait savoir proposer, mais à ce jeu là en général il n'y a plus personne.

26. OBSERVATION

Déposée le 09/10/2022

"Green dock" n'a de green que son nom... Un projet écologiquement vertueux sous prétexte :
- de l'utilisation de transport fluvial ? Avec 85% du transport de marchandises fait par la route sur des axes environnants qui sont déjà saturés de véhicules qui va générer encore plus de pollution !
- de maraîchage bio sur les toits ? ça va être super bio avec toute la pollution atmosphérique autour !!
- de quelques végétaux plantés dans la zone et de quelques nichoirs à oiseaux ? Bien maigre compensation !!

Comment imaginer que l'activité incessante de cet entrepôt géant (du bruit et de la lumière 24/24 et 7/7 ne viendra pas grandement perturber la vie animale et végétale tout autour, en particulier celle des espèces protégées d'oiseaux dans la zone Natura 2000 juste en face ??

Depuis quelques temps le concept de sobriété est très à la mode (et c'est tant mieux), on nous demande des efforts (et c'est tant mieux aussi) et en même temps on encouragerait ce genre de projet délirant ? C'est ça le genre d'exemple de "sobriété" qu'on nous propose... Vraiment ??

En plus de représenter un gigantisme industriel complètement obsolète, ce projet va défigurer un peu plus le paysage, il est inutile (il y a déjà plein d'entrepôts vides à louer partout, y compris sur le port de Gennevilliers) et le concept de "dernier kilomètre" est ici complètement perverti.

Quant aux emplois prétendument créés, ce seront surtout des emplois déplacés et quels emplois en plus ? Précaires, mal payés, aux cadences infernales... Combien d'emplois dans les petits commerces (fragilisés par les conséquences de ce genre de projets) seront eux supprimés ??...

Tout cela sent le greenwashing a des kilomètres.

Et on en arrive à espérer que de vraies pénuries arrivent au plus vite et que l'effondrement soit là demain pour rendre impossibles tous ces projets insensés...

Une citoyenne en colère, habitante du fleuve à Villeneuve la Garenne

27. OBSERVATION

Déposée le 10/10/2022

GREEN DOCK

Plate-forme multimodale Green Dock, Les écologistes de Saint-Ouen disent non.

Dans un contexte de mobilisations toujours plus grandes en faveur de l'écologie et de la protection de l'environnement, l'implantation d'un entrepôt hors norme à Gennevilliers est inacceptable.

Avec ses 600 mètres de long et ses 35 mètres de haut, la plate-forme multimodale Green Dock est un entrepôt démesuré dont la vocation est d'accueillir et de distribuer chaque année des tonnages de marchandises astronomiques.

Dans une société où l'idée de décroissance fait son chemin, le promoteur Goodman et le propriétaire du terrain Haropa Port nous proposent un projet titanesque qui favorise la surconsommation et l'importation de produits manufacturés.

En tant qu'écologistes nous sommes bien entendu favorables au transport fluvial nous en faisons même la promotion.

Dans le cas du projet Green Dock, les effets négatifs et indésirables nous apparaissent bien plus importants que les prétendus avantages que cet énorme entrepôt pourrait apporter à la commune de Gennevilliers et aux villes avoisinantes.

La plate-forme s'étendra sur plus de 90 000 mètres carrés et recevra une partie des 90 millions de tonnes de marchandises qui transitent par le port du Havre.

Nous vous laissons le soin d'imaginer le nombre de camions qui chaque jour traverseront les villes de Gennevilliers, d'Épinay, de Saint-Denis, de l'Île-Saint-Denis et de Saint-Ouen pour retirer des marchandises dans cet entrepôt XXL.

Nous vous laissons le soin d'imaginer la pollution atmosphérique mais aussi sonore et lumineuse qu'un tel site va engendrer. Sans parler des congestions que les va et vient que les camions vont occasionner sur les artères déjà bondées de nos villes.

De plus, l'installation de ce projet en face d'une réserve ornithologique (400 mètres), de surcroît espace natura 2000, avec un impact possible pesant sur les grands cormorans.

Nous ne nous opposons pas au projet Green Dock en tant que tel nous pensons même que de bonnes choses sont proposées :

Transport fluvial

Création d'une ferme urbaine
Création d'une centrale photovoltaïque
Installation géothermique...

Seulement, compte tenu de la taille du projet nous percevons ces mesures comme une tentative de greenwashing, des goodies offerts aux publics pour faire accepter l'inacceptable.

Les écologistes plaident pour un projet moins démesuré, un projet à taille humaine, un projet concerté qui s'insère véritablement dans le territoire.

En l'état, les écologistes de Saint-Ouen, en lien avec leurs homologues spinassiens et îlots dyonisiens disent non au projet Green Dock.

28. OBSERVATION

Déposée le 10/10/2022

Vous trouverez ci-joint nos observations sur le projet d'entrepôt Green Dock

Francis Redon
Président Environnement 93

20221012_Environnement93_Greendock_Concertation_1.pdf

20221012_Environnement93_Greendock_Concertation_2_Annexes

29. OBSERVATION

Déposée le 10/10/2022

Si l'objet de l'enquête est bien l'implantation de ce gigantesque entrepot dans cette zone, je ne vais pas argumenter en faveur d'une économie locale et contre le transport incessant de marchandises qui est un autre problème.

Ce qui pose problème sur ce projet c'est essentiellement son gigantisme, hauteur, longueur, trafic généré, bruit.

C'est vrai que ce projet est globalement conforme à la destination de la zone portuaire.

Son impact pour l'avifaune pourrait être réduit en se reculant par rapport aux berges, en supprimant les lumières la nuit et en le rabaissant.

Son impact pour les paysages en le rabaissant, le scindant et en supprimant l'éclairage nocturne.

un urbaniste habitant proche,

30. OBSERVATION

Déposée le 10/10/2022

Le projet green dock, dans le contexte de crise écologique planétaire qui est le nôtre, paraît tout à fait anachronique. Ce projet ne se substituera à aucun autre flux de transport de marchandises, il en rajoutera que ce soit par voie fluviale (un peu) ou routière (beaucoup). Les emplois promis seront ceux détruits par ailleurs - on retrouve le même schéma que pour Europacity (depuis abandonné) des Grands Projets Inutiles et Imposés. Les quelques potagers installés sur le toit, ces quelques miettes que les promoteurs (capitalistes) daignent accordés aux riverain.es, humains et non-humains, ne rachèteront rien, et surtout pas l'avidité des quelques un.es qui veulent amasser toujours plus au détriment de la qualité de vie du plus grand nombre. Nous n'avons pas besoin de croissance, toujours, coûte que coûte, mais peut-être plutôt de nous recentrer vers ce qui compte vraiment : vivre dignement en lien avec le vivant.

« Le contraste entre le calme avec lequel nous continuons à vivre tranquillement et ce qui nous arrive est vertigineux. » Bruno Latour

31. OBSERVATION

Déposée le 11/10/2022

Je rejoins les autres commentaires et souhaite m'opposer à ce projet, qui ne semble pas du tout pertinent d'un point de vue écologique.

32. OBSERVATION

Déposée le 12/10/2022

Contre le projet Green Dock

- menaces sur la zone naturelle protégée Natura 2000
 - augmentations consécutive de la pollution et nuisances liées au développement du trafic routier notamment
 - impact négatif sur l'ensemble des projets de réappropriations des berges de Seine porté par les villes à proximité- du site
- Projet incompatible avec une société en harmonie avec la nature et les humains dans un contexte de crise écologique et sociale
-

33. OBSERVATION

Déposée le 12/10/2022

Les communes d'EPINAY-SUR-SEINE et de L'ÎLE-SAINT-DENIS souhaitent déposer, sous forme de courrier, une observation autour de ce projet.
Vous trouverez joint ce courrier, cosigné des deux Maires.

34. OBSERVATION

Déposée le 12/10/2022

Le projet Greendock va permettre de répondre et d'atteindre plusieurs objectifs.

Assainir un secteur bord de Seine laissé à l'abandon, permettre l'émergence d'une architecture valorisant les bords de Seine et le port, favoriser et créer de l'emploi, assainir la logistique et le transport, favoriser la logistique du dernier km par voie fluviale dans Paris intra muros.

De plus ce projet intègre pleinement les enjeux environnementaux et écologiques en ayant pris en compte à la fois les enjeux frayère et la zone N2000 à proximité.

Enfin, vu la fiabilité et les exigences de l'administration lors de l'instruction de ces dossiers ICPE soumis à autorisation et les contrôles qui en découlent, cela est une preuve de sérieux et de nécessité de ce projet. Le fait qu'il est pu être mis en consultation en est une première preuve.

Enfin HAROPA n'aurait pas choisi un opérateur n'apportant toutes les garanties ad hoc pour développer un tel projet avec de tels enjeux sociaux, environnementaux et économique majeurs pour le port et l'IdF et l'axe Seine.

Bon courage à Goodman et espérant bientôt le début des travaux puis la mise en exploitation.

35. OBSERVATION

Déposée le 13/10/2022

Suite à la lecture de l'analyse des associations et structures locales concernant l'implantation de green dock, je désapprouve fermement ce projet d'aménagement.

36. OBSERVATION

Déposée le 13/10/2022

ce projet est complètement à CONTRE-COURANT du TOURNANT SALUTAIRE à prendre si on veut espérer SURVIVRE dans les meilleures conditions possibles et en PROFOND DÉCALAGE par rapport aux souhaits de la POPULATION dans sa grande majorité :

* RESPECT des ENGAGEMENTS PRIS d' AMÉNAGER les bords de Seine de façon RESPONSABLE et ÉCOLOGIQUE pour LE BIEN-ÊTRE de TOUS par les MUNICIPALITÉS de GENNEVILLIERS et autres villes voisines et limitrophes, AYANT EN COMMUN CE PATRIMOINE UNIQUE à PRÉSERVER à TOUS PRIX : LA SEINE, ses RIVES, la zone NATURA 2000 et les PAYSAGES URBAINS alentour

* AIR plus SAIN à RESPIRER

* ENVIRONNEMENT MOINS BRUYANT

* MOINS d' ÉCLAIRAGE la NUIT pour l' ÉCONOMIE d' ÉNERGIE et pour DIMINUER l' IMPACT sur les ESPÈCES PROTÉGÉES

* MEILLEURE UTILISATION ou RÉHABILITATION des ESPACES et LOCAUX DISPONIBLES dans ce secteur du Port

* ABANDON du GIGANTISME pour une ACTIVITÉ en LIEN avec le fait de "CONSOMMER TOUJOURS PLUS" ... CE QUI NOUS MÈNE DANS LE MUR !

MERCI de TENIR COMPTE de TOUTES NOS REMARQUES PARFAITEMENT FONDÉES - une habitante œuvrant depuis 50 ANS pour plus D'ÉCOLOGIE !!!

IL EST GRAND TEMPS D'AGIR EN COHÉRENCE avec les DÉCLARATIONS VERTUEUSES PROCLAMÉES PAR NOS RESPONSABLES NATIONAUX, RÉGIONAUX etc... SANS CÉDER AUX SIRÈNES DU PROFIT à COURT-TERME et du DÉVELOPPEMENT au détriment des TERRITOIRES

ML Vinel

37. OBSERVATION

Déposée le 13/10/2022

Je suis absolument contre ce projet "HORS NORMES" qui sera également Hors Normes en terme de pollution environnementale, dégradation des berges de seine, augmentation de la circulation, effet catastrophique sur la réserve ornithologique...nombreux sont les effets dévastateurs d'un tel projet!

Il n'a de vert que le nom que ses partisans ont bien voulu lui donner !!
Isabelle TRAMONI spinassienne

38. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Bonjour, je suis pour le développement de l'activité économique du port mais ne comprends pas le gigantisme absurde de ce projet surtout en bord de seine et face à une zone Natura 2000. Beaucoup de contradiction et d'arguments qui ressemblent à du "green washing"

39. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Bonjour,
J'avoue être choquée et même très peinée à la vue de ce projet. Chaque matin, quand j'allume la radio ou lis un journal, on parle de l'urgence climatique et écologique, de la nécessité de changer nos habitudes et modes de vie. Et là, Gennevilliers nous propose un projet dont le gigantisme et le mode de fonctionnement sont en contradiction totale avec cette urgence. Quelle tristesse d'imaginer les conséquences d'un tel projet, sans parler de la défiguration des berges de seine que cela va représenter...

Franchement, les bras m'en tombent...

Et quand j'apprends que le maire de Gennevilliers est communiste, je n'y comprends plus rien...

Drôle de monde

40. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Après l'été que nous venons de passer avec ses canicules à répétition, sa forte sécheresse, l'heure n'est peut-être plus au gigantisme en matière de logistique, de commerce virtuel et de transports. La fin de l'abondance, nous dit-on en haut lieu, l'heure de la sobriété répétée sur toutes les ondes et dans tous les journaux.

Ce projet a tout du contre-sens historique, venu d'une époque révolue pour tenter de se poser tel un mastodonte sur les berges de la Seine en face pour une partie d'une zone Natura 2000 essentielle à la biodiversité. 600 m de long, 35 m de haut au droit de la Seine comment oser qualifier de "green", cad écologique, un tel monstre urbain.

Comment ne pas être effrayé par les conséquences néfastes qu'il engendrerait en terme d'ensoleillement, de nuisances sonores avec le trafic routier engendré malgré les 15 % de fluvial annoncé, de nuisances lumineuses car éclairé 24h/24, sur les humains et non humains aux alentours.

Ce gigantisme, cette volonté de greenwashing me font irrésistiblement penser à un autre projet, heureusement abandonné, le mega centre commercial et touristique Europacity. Je suis totalement contre un tel aménagement.

41. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Monsieur le maire, merci d'ouvrir ce site à observations.

Toutefois, vous vous honoreriez à RENONCER À CE PROJET DÉMENT, qui va à l'encontre de tout ce que les plus fins observateurs des changements brutaux que nous subissons nous conseillent jour après jour. Comment pouvez-vous laissez mourir une zone Natura 2000 en face de chez vous, juste en face ?

La peinture verte qu'on nous a proposé à chaque réunion ne suffit pas à couvrir l'absurdité de ce CAMIONNAGE PERMANENT POLLUANT : avec le bruit et l'odeur (sic), avec la luminosité ininterrompue, les embouteillages induits... Autoriser un entrepôt pareil qui ose tout, c'est faire fi de votre engagement "écologique".

42. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Bonjour,

Ce projet est une aberration systémique et une imposture tant économique, que politique et logistique.

L'anachronisme de ce chantier ne prend pas en compte l'état des lieux écologique et sociétal, et leurs évolutions depuis au moins 30 ans.

Le développement économique n'est pas prioritaire, ni moteur. Il découle d'un ensemble de conditions en adéquation avec son temps. Il ne se satisfait pas des centralisations et monopoles qui font massivement rimer mythe de la croissance et destructions de la planète, et des cadres de vie.

Cordialement

LaurentCarlier

43. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Quelle aberration que ce projet !

Un projet aussi immense n'a pas de sens ni par son gigantisme ni par sa contre production écologique !

Surtout à l'endroit où vous souhaitez le construire ! Juste en face de milliers d'oiseaux qui niche tout l'hiver dans cette zone ! Quel manque de respect !

Et quelles grosses ficelles avec votre ferme sur le toit, on dirait une mauvaise caricature, quelle honte !

Il y a si peu d'endroits naturels en IDF ! SVP RESPECTEZ LES !

L.Mercou - Epinay sur seine

44. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

PROJET DE « GREEN DOCK » AU PORT DE GENNEVILLIERS

CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS DU MNLE

REMARQUE PRELIMINAIRE :

Comme tous les projets, qu'ils soient soumis à enquête, à consultation, ou simplement présentés à ses clients ou au public, le projet de « GREEN DOCK » est présenté sous son meilleur jour. C'est en l'étudiant dans le détail que l'on peut retirer le vernis.

ANALYSE DE CE PROJET :

1. LE POURQUOI

Chacun peut constater que la population en Ile de France augmente. Plus par déplacements de populations que par l'accroissement naturel : des régions entières sont sinistrées du point de vue de l'emploi, ce qui amène nombre de nos concitoyens à rejoindre les métropoles, soi-disant attractives, provoquant une grande crise du logement.

Or, une ville nécessite d'être approvisionnée, non seulement pour manger, mais aussi en biens d'équipement et de consommation divers. Comme on ne produit plus grand-chose directement dans les métropoles, en dehors de quelques artisanats, il faut faire venir ce dont on a besoin de plus loin, générant des déplacements de marchandises de plus en plus nombreux. Et ces déplacements s'ajoutent à ceux des personnes, du fait des distances toujours plus grandes entre lieu de travail et d'habitations, impactés par une spéculation foncière écartant toujours plus les personnes modestes – les plus nombreuses – des centres de vie.

Ainsi, les entreprises de « logistique » disposent d'un champ d'action de plus en plus grand, nécessitant des investissements dans des entrepôts et des véhicules.

Travailler à réduire les nuisances liées à ces déplacements suppose en fait de s'attaquer à l'organisation de la société, pour reprendre en main la maîtrise du foncier et l'aménagement du

territoire.

Il faut être conscient que tant que l'on restera dans notre système économique, le bonheur humain sera relégué derrière les intérêts des groupes économiques qui ont le pouvoir.

Alors oui, au MNLE, nous ne sommes pas pour le développement de ce type d'équipement, mais avons compris qu'il était indissociablement lié à notre système économique. Les populations ont besoin de produits, et donc de telles réalisations.

2. AUTRES OPTIONS DE DISTRIBUTION

Ce projet est destiné à plusieurs entreprises spécialisées dans le transport et la distribution, privilégiant jusque-là la route. L'utilisation du fleuve est sans conteste un progrès, bien que très limité, s'apparentant plus ici que comme du « greenwashing ». Le port de Gennevilliers dispose d'embranchements de voies ferrées, ce qui pourrait être aussi un moyen de limiter l'usage de la route. Mais là encore, il semble que les investisseurs ne puissent grandement utiliser ce moyen de transport le plus écologique. Dommage. De toute façon, ces moyens de transports de masse ne peuvent s'envisager que pour l'arrivée des produits en gros, l'entrepôt servant ensuite à la distribution plus ou moins locale en plus petites quantités. D'où l'inquiétude des riverains – qui ne sont d'ailleurs pas si riverains que cela. Leur analyse sur les augmentations de trafic est justifiée, car même si l'étude d'impact montre des proportions modestes, les mouvements s'ajoutent à ceux qui saturent déjà les voiries environnantes.

Et attention à l'étalement de ces circulations hors des pointes : cela induit des utilisations nocturnes, qui sont les plus nuisantes.

Mais cela nous amène à une remarque : le mode de distribution choisi par ce type d'entreprises génère un innombrable va-et-vient de petits véhicules de livraisons. Redonner à la Poste le monopole de ces livraisons assurerait une réelle optimisation de ces moyens, en intégrant les livraisons dans des tournées régulières, et limiterait ainsi le nombre de véhicules. Cela aiderait en outre la Poste à conserver ses moyens d'action (centres de tri, véhicules, personnels) et lui éviterait de fermer ses bureaux qui assuraient une réelle proximité avec la population.

3. LES EMPLOIS

Dans les arguments avancés lors de la création de mètres carrés construits, il est souvent annoncé les créations d'emplois induits. Par expérience, en matière de logistique, il est avéré que ce nombre d'emplois par mètre carré est particulièrement faible, et qu'il s'agit d'emplois généralement à faible qualifications. Il ne faut donc pas se fier à ce qui est promis dans ce domaine.

Il est clair qu'il serait préférable, sur ce site de recréer des activités industrielles visant à la fabrication de biens utiles aux franciliens plutôt que de réaliser un entrepôt (surtout, comme vu plus haut, si la Poste redevenait le distributeur attitré). Mais là encore, que peuvent les collectivités dans ce domaine ? Les expériences de ZAC créant des zones d'activités, restant des années en friches pour finalement se transformer en bureaux – il faut bien assurer l'équilibre financier de la ZAC – montrent là encore que c'est de type de société qu'il faut changer.

4. LE PROJET LUI-MÊME

Conscient que tant que nous ne sortirons pas de ce système économique, de tels projets verront le jour, et sûrs que si nous interdisons ce site industriel à ce bâtiment, il ira s'installer ailleurs où son impact sur l'environnement ne pourra qu'être pire, nous en admettons à regret l'existence. Examinons donc le projet tel que présenté.

Si certains se plaignent de son esthétique, qui, en effet est loin d'être une réussite, rappelons tout de même qu'il prend place sur un site industriel en déshérence. Un bloc de si grande longueur et d'une telle hauteur devrait faire l'objet de nombreuses améliorations. En particulier, puisqu'il s'agit

d'un site devant accueillir plusieurs entreprises, trouver des coupures permettant un passage plus aisé vers la Seine et les belvédères envisagés. Et un traitement de façade un peu plus animé. Certes, les habitants de l'autre côté de la Seine, présents et futurs préféreraient voir une forêt en face de chez eux. Le prix au M2 s'en trouverait d'ailleurs plus élevé, alimentant la spéculation et ne correspondant en rien aux possibilités de se loger de la plupart des demandeurs de logements. Mais rappelons que le site est déjà un site industriel, et qu'il y en a besoin en agglomération.

Outre l'aspect esthétique évoqué plus haut, la création d'une ferme « hors sol » au faite de cet immeuble semble carrément, comme les capteurs solaires envisagés, du pur greenwashing. Loin de la plupart des habitants de la ville, et des écoles, l'intérêt « lien social » de cette ferme semble limité.

Ne vaut-il pas mieux que les productions agricoles soient réalisées sur les vrais sols de pleine terre ? La mode de l'agriculture urbaine, qui restera toujours très loin de pouvoir nourrir les franciliens, vaut essentiellement pour son rôle social. Espérons que les produits – si la qualité est au rendez-vous, ce qui n'est pas évident sur un sol rapporté nécessairement de faible épaisseur – puissent alimenter les marchés locaux.

Il conviendrait aussi de rechercher une plus grande complémentarité avec le transport sur rail, y compris pour la distribution. Le réseau de tramways en pleine extension en Ile de France devrait pouvoir être utilisé en heures creuses pour certaines livraisons, en particulier des points relais. Si l'information donnée par une association de défense des berges est avérée, c'est-à-dire la suppression des voies ferrées du site, ce serait une grave erreur.

Voici donc très brièvement donné l'avis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement – Réseau Humanité&Nature, espérant que les citoyens, à l'occasion des futures élections nationales, envoient des représentants tournant le dos à ce système économique qui exploite les humains comme la nature, aggravant sans cesse nos conditions de vie. Et le faire aussi pour les élections régionales (le Schéma Directeur de la Région Ile de France est en cours de révision, occasion de faire évoluer son contenu pour limiter les effets négatifs de la métropolisation).

Pour le MNLE
Christian CHASSEAU
Secrétaire National

45. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

JUSTE ABERRANT! SCANDALEUX ! INAPPROPRIÉ ! Comment peut t'on encore dans le contexte actuel penser à élaborer de tels projets , aussi énormissime qu'insensés. Une plateforme aux dimensions démesurées, qui pourrait sûrement être établi ailleurs et trouver sa place dans des locaux inexploités au niveau du port. Avec un nom verdi pour nous tromper: "GREEN DOCK", qu'est-ce qu'il y a de Green là-dedans, rien! histoire de se donner bonne conscience et y placer une soi distante "ferme urbaine", avec des cultures polluées par les incessants va et vient des camions, qui voudrait se nourrir comme ça ?! Et encore augmenter les émissions de CO2, la pollution visuelle, aérienne et olfactive, qui aura des conséquences sur le trafic et par conséquent sur notre santé, sur notre qualité de vie, est- ce cela dont on a vraiment besoin aujourd'hui pour notre population locale ?! De plus, placé devant une zone classée NATURA 2000, sans études

convenable, et qui aura un impact direct sur la faune et la flore, quand on connaît déjà les dégâts catastrophiques sur la biodiversité à cause de l'urbanisation et que cette zone protégée est une des rares dans notre secteur ! L'une des autres conséquences est social, effectivement on propose des créations d'emplois mais des emplois précaires, d'exploitations et de manutentions, de pressions professionnelles, rien de durable dans ce projet. Enfin, tout ça pour nous proposer des services de livraisons, toujours plus, pour nous pousser une hyperconsommation toujours plus inutile, le "tout pour pas cher pour tout de suite", ce mode de consommation n'est pas vivable aux temps où l'on doit ralentir notre consommation et mieux consommer, et surtout plus local.

Bref, encore un projet lucratif inutile aux impacts destructeurs et irréversibles sur la biodiversité et les habitants, au lieu d'aller dans un sens de développement plus durable, et de préservation du vivant.

On se promène souvent avec nos enfants sur les berges, ce qui nous permet de profiter et d'observer la nature, on se doit de la protéger pour nous, pour eux, pour tous et pour longtemps.

46. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

C'est un projet aux enjeux environnementaux ambitieux et nécessaires!

47. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Bonjour

au vu des documents présentés je ne peux qu'être contre ce projet qui par son gigantisme et son impact va fortement altérer la qualité de la biodiversité, des espaces récréatifs des habitants locaux et des paysages.

Une alternative pourrait être proposée avec moins de hauteur, des césures dans le bâtiment, un déport du bâtiment à l'intérieur de la zone et un arrêt des activités acoustiques et éclairées la nuit.
--

Merci de votre prise en compte

48. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Cette observation sur le projet d'entrepôt géant en bordure de Seine "Green Dock" est déposée par l'association Protection Berges de Seine.

Après examen minutieux des pièces fournies et échanges avec les promoteurs appartenant à la multinationale australienne Goodman, voici les principaux problèmes que pose ce projet.

Les dimensions du bâtiment sont totalement démesurées : 35 mètres de haut (soit la hauteur d'un immeuble d'habitation de 12 étages), 600 mètres de long (soit l'équivalent de deux Stade de France posés côte à côte).

Tout cela en plein devant des zones d'habitation et de promenade/loisirs, devant lesquelles on propose donc d'édifier une Grande Muraille de Chine industrielle cassant complètement le paysage.

Tout cela en contradiction avec les termes du PLU et du SODD qui indiquent clairement que les constructions en bord de Seine doivent veiller à leur insertion harmonieuse dans le paysage (ce qui ne saurait être le cas ici, à moins d'être de mauvaise foi).

Tout cela longeant sur 400 mètres la zone ornithologique protégée de l'aval de L'Île-St-Denis, classée Natura 2000, avec ses espèces protégées (Martin-Pêcheur, Grand Cormoran, etc.) qui seront en grand danger si jamais l'entrepôt est édifié et fonctionne 24h/24 7j/7 comme annoncé (trajectoires de vol interrompues, perturbations sonores incompatibles avec la non-perturbation exigée par la directive Oiseaux de l'Union Européenne, pollution lumineuse nocturne inadmissible pour leurs dortoirs et nichoirs, etc.).

Si l'on peut tout à fait admettre le remplacement des entrepôts existants à cet endroit et le développement de l'activité du port, le caractère pharaonique du projet, qui propose de tripler la hauteur de l'existant est inacceptable, et les promoteurs ont totalement échoué à le justifier.

Car en effet, l'entrepôt "Green Dock" ne sera "fluvial-vertueux" (pour reprendre le mantra des promoteurs et de leurs supporters) qu'à la marge. Dans le meilleur des cas, c'est 15% du volume total des marchandises qui pourront transiter par le fleuve. 85% des marchandises au moins vont transiter par camions...

"Green Dock" est donc le nom d'un gigantesque entrepôt ROUTIER, que rien ne justifie de placer en bord de Seine, dans une zone urbaine où les axes routiers sont déjà surchargés en trafic, et qui ne pourra qu'avec de très sérieux dommages pour la santé de ses habitants (pollution atmosphérique, stress lié aux embouteillages, etc.) absorber les milliers de véhicules supplémentaires par jour que l'activité de "Green Dock" concentrera.

Poids lourds venus de toute l'Europe, véhicules utilitaires repartant sur des dizaines de kilomètres dans toute la région parisienne, véhicules des centaines d'employés d'un site que les transports en commun desservent mal, etc. Est-ce vraiment cela, le modèle de développement que l'on souhaite pour la région ?

Dans cette perspective, ce ne sont pas les quelques petites touches de greenwashing (une ferme urbaine sur le toit d'un entrepôt géant, vraiment... !?) qui peuvent rendre acceptable un tel projet, ni du point de vue de l'écologie, ni du point de vue de l'ergonomie des services et des flux dans notre région.

Sur le processus de soi-disant "concertation" auquel nous avons pris part : nous avons dû insister longtemps pour obtenir cet échange avec les promoteurs, et il n'a pas donné satisfaction. Les promoteurs ont joué la carte de la présentation flatteuse de leur projet, sans

nous donner accès aux études qu'ils ont menée afin que nous puissions en vérifier la méthodologie. Or, les résultats de ces études sont, sur mains aspects, plus que douteux :

- le nombre de camions annoncés part du principe qu'ils circuleront avec un chargement quasi-plein, ce qui n'est jamais le cas dans les entrepôts dits du "dernier kilomètre" (même s'il s'agit ici plutôt d'un entrepôt des "40 derniers kilomètres", puisque l'on reste très loin du récepteur final de la marchandise) ;

- l'étude d'impact environnemental ne prend pas en compte la zone protégée Natura 2000 et a été réalisée en dehors de la période d'hivernage des Grands Cormorans ;

- les vues architecturales du futur entrepôt en euphémisent de façon malhonnête la future trace dans le paysage ;

- l'étude perte de luminosité l'hiver pour la zone Natura 2000 n'est pas exacte (inclinaison du soleil douteuse) ;

- l'étude pollution lumineuse nocturne oublie de prendre en compte les phares des camions et conclut à une augmentation faible de la luminosité en omettant de préciser que la parcelle voisine du futur entrepôt émet une lumière très puissante et très problématique que les associations dénoncent depuis des années, et qui doit changer (rendant donc l'étude pré-citée caduque) ;

- les "créations" d'emplois ne sont en fait que des "relocalisations", et rien ne garantit que ces emplois aux conditions peu enviables résisteront à la grande vague d'automatisation des entrepôts logistiques que l'on nous promet pour les prochaines années ;

Et tout est à l'avenant dans un processus d'une grande opacité, au cours duquel nos questions ont rarement fait l'objet de véritables réponses, et où les études dont on nous a fourni les résultats (en nous interdisant l'accès aux études elles-mêmes qui nous auraient permis de les vérifier) ont été récemment qualifiées par le directeur de Goodman lui-même, de "pré-études, imparfaites et inexactes".

Tout indique que l'impact de "Green Dock" sur son environnement humain, naturel, urbain, sera majeur, et largement négatif.

La préservation des milieux naturels de l'axe Seine fait pourtant partie des missions attribuées à l'établissement public Haropa Port, qui a commandité le projet, et qui se trouve donc, avec un "Green Dock" dont le gigantisme met en péril les trames verte, bleue et noire en Île-de-France, en contradiction manifeste avec les principes dont il se proclame par ailleurs le défenseur.

Nous ne sommes pas opposés à un développement industriel raisonné et raisonnable, en harmonie avec les configurations du territoire, mais nous sommes contraints de réagir face à ce projet d'imposition à marche forcée d'une structure logistique démesurée et totalement hors-sol.

Or, toutes les propositions potentiellement plus vertueuses que nous avons amenées aux promoteurs et au commanditaire (entrepôt à taille plus raisonnable pour mieux s'intégrer dans l'environnement, moins polluer et correspondre VRAIMENT à la part de report fluvial annoncée ; occupation des dizaines de milliers de m2 d'entrepôts vides sur Gennevilliers et les alentours ; développer de petits entrepôts tout le long de l'axe Seine pour être VRAIMENT proches des consommateurs et faire VRAIMENT de la livraison verte; etc.) ont été balayées d'un revers de main.

Est-ce l'intérêt général qui est poursuivi par le projet "Green Dock" ? Il est permis d'en douter. Nous le jugeons en l'état inadapté et dangereux, aussi bien pour "l'environnement" au niveau de la région que pour le cadre de vie des communes voisines (Gennevilliers, Argenteuil, Villeneuve-la-Garenne, Colombes, Epinay-sur-Seine, L'Île-St-Denis, etc.). Il doit aujourd'hui être repensé en profondeur, avec un VERITABLE dialogue (et non la concertation factice qui a eu lieu jusqu'ici) avec les collectivités et les associations.

L'association Protection Berges de Seine

49. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Aberrant en ces temps, inutile, polluant, propre à favoriser les emplois ubérisés.....je n'ai pas envie de faire un long discours car je pourrai écrire des pages. mais c'est NON, NON, NON

50. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Je travaille à Gennevilliers, à proximité du port, et je suis scandalisé par le caractère anti-écologique de ce projet.

Je m'étonne que la mairie de Gennevilliers soutienne la création d'un entrepôt démesuré, approvisionné en majorité par des camions, juste à côté d'une réserve écologique. Je me suis rendu à la réunion d'information des porteurs du projet portant sur les flux engagés par le projet, et les études lacunaires et biaisées de l'impact du trafic de poids lourds sur la circulation environnante, déjà saturée, ne m'ont pas du tout convaincu. Je me rends tous les jours sur mon lieu de travail à Gennevilliers aux horaires de bureau, et je ne doute pas que les camions qui vont arriver et repartir de l'entrepôt vont grandement impacter la circulation, déjà congestionnée quotidiennement.

En outre, l'idée même de construire un bâtiment de 35 mètres jouxtant une réserve naturelle ornithologique me semble aberrante et éco-cide. L'enquête environnementale proposée par les porteurs du projet s'apparente plus à une farce qu'à une approche scientifique rigoureuse : aucune observation des cormorans pendant la période d'hivernage (alors que plusieurs milliers de spécimens séjournent sur le site, nichent dans les entrepôts existants, pendant plusieurs mois chaque hiver). La seule mesure avancée pour aider à la sauvegarde des Martin-Pêcheurs (une espèce menacée régulièrement observée sur le site) semble être de placer des cabanes à oiseaux pendant les travaux...de qui les promoteurs du projet se moquent-ils? En tant que scientifique, je ne peux que dénoncer ces "études" fallacieuses qui semblent conçues

uniquement pour permettre un développement express de ce projet monumental.

Enfin, je ne comprends pas que le marché ait été attribué à une entreprise Australienne, quand il aurait pu permettre de développer des compétences locales. Le port de Gennevilliers doit abandonner ce projet et confier un développement durable et écologique du port aux collectivités et associations locales.

51. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Non à Green Dock Gennevilliers...contre nature !
Oui à un développement respectueux de la vie humaine et animale !

Un entrepôt devrait sortir de terre d'ici deux ans sur une berge de la Seine : 30 000 m² au sol, 600 m de long et plus de 30 m de haut, l'équivalent d'un immeuble de 12 étages sur une surface de deux stades de France ! Gigantesque !

Plusieurs associations de sauvegarde de l'environnement s'y opposent. Avec des arguments si convaincants qu'ils ont amené les promoteurs à modifier quelques aspects mineurs de leur projet sans pour autant l'abandonner. Ces associations mettent en cause la construction de ce bâtiment démesuré, l'impact inévitable sur le paysage, le trafic incessant de nombreux camions qui vont aggraver la circulation routière, la pollution de notre région, la menace pour la zone Natura 2000 très proche et les oiseaux préservés qui y vivent...

Sans doute cet entrepôt répondra-t-il aux intérêts économiques et financiers de sociétés logistiques multinationales qui l'ont commandé et au profit des promoteurs qui le construisent. Leurs intérêts vont à l'encontre des préoccupations des habitants des villes environnantes et de la préservation des berges de Seine.

Après une première phase dite de concertation volontaire, va débiter l'enquête publique officielle sur la base de nouvelles études d'impact environnementales, obtenues par les associations. Seront-elles plus fiables que les précédentes dont les promoteurs reconnaissent eux-mêmes les erreurs et les oublis ?

Notre groupe « Gennevilliers Insoumise » agit pour une transition écologique qui offrirait aux habitants un cadre de vie plus agréable, avec notamment la mise en place de mesures accroissant la végétalisation urbaine afin de lutter contre le réchauffement climatique...

Le projet GREEN DOCK - même reverdi - présenté par les promoteurs, avec l'aval du maire de Gennevilliers et de sa première adjointe ne va-t-il pas, de toute évidence, à l'encontre de cet objectif ?

Il y a urgence. Il est temps de rendre aux berges de la Seine, à la nature ce que la révolution industrielle, pour ne pas dire la course aux profits leur ont confisqué depuis maintenant plus d'un siècle ?

Rejetons ce projet industriel démesuré qui s'inscrit dans un cycle de surproduction et de surconsommation, aujourd'hui insoutenable pour la planète et ses habitants. Défendons un autre projet de développement et de société, tourné vers les besoins humains, le respect de l'écosystème et de la biodiversité. Avec les associations qui se battent contre un tel projet, agissons !

Gennevilliers Insoumise (LFI-NUPES) 14 oct 2022

Contacts :

Claire Fiquet 06 64 73 07 62 fi.fiquet.claire@gmail.com

Louis Aloisio 06 63 59 63 18 louis.aloisio92@gmail.com

52. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Madame, Monsieur, la, le Commissaire Enquêteur,

A l'heure où nous avons vécu l'une des périodes les plus chaudes jamais enregistrées depuis l'existence des relevés météorologiques, et sans doute les plus froides des prochaines années à venir, actuellement, nous avons dépassés 6 des 9 *limites planétaires. A l'heure où la sobriété énergétique s'impose à toutes et tous ainsi qu'aux personnes morales, comment une plateforme intermodale appelée Green Dock puisse voir le jour ?

Située sur une zone d'affluence, d'habitation, de biodiversité interdépartemental (Val d'Oise, des Hauts de Seine et de la Seine-Saint-Denis), ce concept souhaite y être mis. Aujourd'hui et sans cet entrepôt, ce n'est pas moins de 7900 décès prématurés dû à la qualité de l'air en Ile de France. Comment pouvons-nous imaginer rajouter au Port de Gennevilliers, un entrepôt de 2 fois le Stade de France soit 600m de long sur 35 m de hauteur soit un bâtiment de 12 étages?

De plus, il y fait promotion du transport fluvial alors qu'il y serait à la marge puisque 15% du trafic sera sur ce mode et tout le restant en véhicule thermique et ou électrique. Ornementé de panneaux solaires sur toit et production maraichère sur le site etc etc. Un bel effet de greenwashing. Puisque nous savons que c'est là encore de l'extraction de ressources naturelles dont les limites planétaires sont ou en voie d'être dépassées. Alors pourquoi ce projet Green Dock aurait le droit d'émettre davantage d'émission carbone alors que les entreprises et collectivités sont appelés a procéder au principe de la ZEN** de ZAN*** et de ZIN****.

Comment, là encore, pouvons-nous accorder un tel site alors que nous vivons l'effondrement de la biodiversité ? En effet il est localisé face à la ZNIEFF de l' Ile-Saint-Denis (ref: 110030009), où se trouve le nichoir d'un millier Grand Cormoran, de Martin Pêcheur d'Europe, de Faucon crécelle et de bien d'autres espèces encore soit une richesse inestimable de faunes et flores.

Un bâtiment d'une telle hauteur concourra forcément à leurs extinctions. Actuellement nous vivons l'écroulement de la faune ornithologique rurale et urbaine. Urbaines, oui, sous l'effet des

grandes parois vitrées de bâtiments de bureaux (La Défense) cela trompant la vigilance de ces espèces en s'encastant dessus et retombant bien souvent morts.

Egalement, il faut compter le rythme h24 de l'entrepôt. Par conséquent s'ajoutera à la pollution aérienne et visuelle, la pollution lumineuse et sonore nocturne ! Par ailleurs l'étude d'impact du projet exclu cette ZNIEFF. De plus l'étude a été faite sur une période de 3 mois et non 12 mois.

Après les jardins ouvriers d'Aubervilliers sacrifiés, l'abattage d'une lignée d'arbres sur Montreuil, le projet immobilier Héloïse d'Argenteuil contre des centaines d'arbres de près de 70ans et plus, voici une biodiversité encore une fois menacée pour un projet démesuré, écocide et consumériste qui participe à la poursuite boulimique de cette société de consommation destructrice.

En effet Timothée Parrique dans son livre Ralentir ou Périr dit : "Amazon fait des profits "en ligne" mais les camions qui livrent ces produits et les emballages qui les protègent sont bien réels". il fait mention de la pollution matérielle s'adjuvant à la pollution numérique

Cela traduit du problème malgré la dématérialisation le problème reste entier : Devons-nous toujours avoir le magasin chez soi ? Avons-nous toujours nécessité d'avoir plus compte tenu de l'aspect sociale dont la manière sont issus et confectionné ces biens à travers le monde tout en désertifiant nos villes et villages .

Le Prix Nobel 2018 Dr Denis MUKWEGE, lors de son discours à Oslo :

"La réalité troublante est que l'abondance de nos ressources naturelles [RdC] alimente la guerre, source de violence extrême et de la pauvreté abjecte,... Nous aimons tous les belles voitures, les bijoux et les gadgets ... J'ai moi-même un smartphone. Ces objets contiennent des minéraux que l'on trouve chez nous souvent extraits dans des conditions inhumaines par de jeunes enfants victimes d'intimidations et de violences sexuelles... Réfléchissez un instant au coût humain de la fabrication de ces objets. Fermez les yeux devant ce drame, c'est être complice !"

<https://www.france24.com/fr/20181210-remise-nobel-paix-denis-mukwege-guerre-rdc-indifference-violences-sexuelles-discours>

Un tel projet rend complice et entretient ces pratiques !

Ce projet est préhistorique et déphasé ! L'enjeu que nous vivons n'est plus de savoir comment nous pourrions livrer tel et tel produit ! Mais plutôt aurions des personnes en capacités de le faire si celles-ci ne peuvent plus s'alimenter correctement, respirer aisément, vivre quotidiennement ; à la vue de la destruction du Vivant face aux projets systémiques que l'on nous propose, qui aujourd'hui n'est plus de l'intérêt général et économique de toutes et tous. C'est un refus catégorique à une telle infrastructure.

Je vous remercie.

Maël DIEYE

* Les limites planétaires sont les limites acceptables par le système de la Terre, au-delà de sa capacité à se régénérer. Les dépasser revient à rendre le système de la Terre bien instable et moins résilient. Les 9 limites sont:

LE changement climatique - L'érosion de la biodiversité - Le changement d'utilisation des sols -

L'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère - La perturbation du cycle du phosphore et de l'azote - L'acidification des océans - L'augmentation des aérosols dans l'atmosphère - l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique - le cycle d'eau douce bleu et verte

** Zéro Emission Nette

***Zéro Artificialisation Nette

****Zéro Imperméabilisation Nette

53. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Comment justifier un tel projet ? Démesuré, à l'encontre des objectifs écologiques futurs et actuels, contre nature. Je suis abasourdie par les arguments tenus qui ne reflètent pas la réalité du projet envisagé, avec tous les désagréments qui vont en découler. Non seulement pour la faune et flore alentour, mais également pour les populations dont les habitants de Gennevilliers !! Car la multitude de camions qui vont sortir de cet entrepôt viendront amplifier le trafic routier actuel qui est déjà saturé. Alors NON à Green dock, NON à tous ces projets qui vont faire de notre vie quotidienne un enfer.

54. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Je ne comprends pas qu'un tel projet ne puisse pas s'inscrire en retrait des zones protégées des berges de Seine afin de minimiser son impact sur des lieux qui ont été protégés jusqu'à ce jour par la municipalité d'Epinay sur seine. Comment peut-on décider sans aucun dialogue avec les communes avoisinantes d'un projet de telle ampleur, comment ne pas tenir compte de tous ceux qui profitent (pour l'instant) de ces lieux dédiés aux promeneurs, aux cyclistes.. il doit exister des alternatives plus consensuelles

55. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Bonjour

Professionnel en activité présent sur le Port Autonome de Gennevilliers j'affirme que le Projet construction plateforme multimodale de logistique urbaine sur la Parcelle sise 28 route du bassin N° 5 est un projet moderne avec intérêt économique pour tous les riverains des communes environnantes

Cette plateforme moderne en tous points sera nécessaire, le transport fluvial profitera à tous au titre de la décarbonation

Ce projet sera générateur de très nombreux emplois .

Pour avoir été présent à la Réunion Publique Mercredi 12 OCT 2022 de 18 heures à 21 heures , le projet de construction en ses pré-études et études en cours présenté par les responsables Projet BET GOODMAN et par le Représentant Agence HAROPA PORT s'est trouvé cohérent avec l'environnement en son ensemble .

J'approuve le Projet qui sera utile à tous ses utilisateurs sur la durée
Je suis certain que le Projet prendra en compte certaines observations proposées et entendues par les Représentants de l'opinion publique

56. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

-- OBSERVATIONS D'ENVIRONNEMENT 92--

Le Port de Gennevilliers, zone économique avec des équipements aménagés en vue d'accueillir des activités logistiques, représente une opportunité pour l'implantation d'un entrepôt.

A l'échelle de l'île de France, le besoin de rapatrier l'activité logistique en petite Couronne n'est plus à démontrer.

En revanche, ce qui reste sans réponse, c'est le besoin de données concrètes qui justifierait le dimensionnement de GreenDock (90 000 m² dédié à la logistique) : à ce jour, autant la justification de rapprocher l'activité logistique des consommateurs est parfaitement claire et acceptable, autant le gigantisme de l'entrepôt ne semble pas évident à comprendre.

De plus, la prise en compte de la zone Natura 2000 n'a pas été assez développée dans cette concertation.

En premier lieu, les documents fournis ne mentionnent pas d'études d'incidences envisagées pour la zone Natura 2000, ce qui est pour le moins incompréhensible..

Or ce point évoqué par toutes les associations et collectivités, n'a pas reçu en réponse des éléments concrets de réflexion. On peut comprendre, que le recensement des espèces soit difficile du fait des migrations de certaines, de la rentrée en hibernations d'autres comme les chiroptères : pour autant, un plan méthodologique sur la faisabilité de cette étude avec ses contraintes aurait dû être présenté.

Dans les études relatives à la pollution lumineuse ou acoustique, le promoteur a lui-même identifié des nuisances pour la zone Natura 2000. Leur réduction a été peu évoquée en réunion du 12 octobre alors que ces points sont de première importance.

Pour rester sur le thème de la biodiversité, la pré-étude (incomplète) sur cette thématique, montre des efforts d'évitement ou de compensation des nuisances qui vont dans le bon sens mais sont insuffisantes. Ces mesures doivent figurer comme ligne directrice dans toutes les phases de modifications du projet :

- Renaturation de la berge Nord du projet
- Choix d'une palette végétale locale, plantée en pleine terre,
- Végétalisation plus importante de la façade du projet
- Intégration de nichoirs destinés à l'avifaune et gîtes à chiroptères en phase travaux et d'exploitation

Par ailleurs, les panneaux solaires exigés par la loi Climat et Résilience tendent vers une utilisation intelligente du nouveau bâtiment même s'il n'est pas encore connu s'ils sont suffisamment dimensionnés pour alimenter tous les besoins en énergie. Ceci serait un objectif à atteindre compte tenu de la vigilance que nous devons tous apporter à notre consommation énergétique : les mégas constructions, comme les autres, doivent ponctionner un minimum dans la production électrique générale.

La part de trafic fluvial annoncée de la part du promoteur (15%) doit être un palier, non une finalité. Comme Goodman s'en réclame, être vertueux aujourd'hui, n'est plus seulement renaturer une parcelle ou construire une ferme urbaine, c'est aussi identifier les axes de progression d'une partie de ses activités pour aller dans le sens des exigences de la transition climatique et proposer des solutions.

Les chiffres de projection des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines dues au trafic routier pour l'activité de Greendock ne seraient pas significatifs au regard des émissions à l'échelle du port, selon le prédiagnostic livré à cette concertation Ceci peut s'expliquer par la présence de la A86 à proximité ainsi que par l'usage croissant de véhicules électriques (comme Goodman l'a également supposé en réunion).

Goodman est un groupe international désireux de construire l'un des plus gros entrepôts d'île de France : il est en position aujourd'hui pour faire évoluer l'usage du fleuve à des fins logistiques, il doit se saisir de cette possibilité et la cultiver avec le Port...

Les acteurs publics (la préfecture, Voies Navigables de France ...) peuvent également pousser vers cet engagement en exigeant l'augmentation de l'activité fluviale lors par exemple de l'établissement de l'arrêté préfectoral du site.

Concernant le transport ferré ma remarque est la même : l'arrivée d'un giga entrepôt sur le territoire du port doit donner une impulsion au redéveloppement de ce mode dans son enceinte.

Je ne développerai pas ici tous nos questionnements mais les principaux enjeux environnementaux qui n'ont pas été traités lors de cette consultation (ou trop rapidement) sont :

- les risques industriels, notamment liés aux dangers présentés par le stockage de marchandises ;
- les risques d'inondation et de site et sols pollués
- les consommations d'énergie et les déchets,
- L'impact paysager (très mal abordé...)

Ainsi, pour continuer sa réflexion sur le projet et mieux se positionner, Environnement 92 a besoin :

- de la définition des mesures de compensation (éviter ou réduction ?) suite aux dérangements des espèces protégées déterminant la zone Natura 2000 (entre autre la gestion de la lumière artificielle nocturne à minimiser drastiquement pour ne pas perturber la faune terrestre et aquatique...)
- de la présentation de l'insertion du projet dans son contexte paysager actuel et futur à partir de divers points de vue;
- de l'évaluation plus précise, des risques de pollution des sols et des eaux, en précisant la gestion des eaux de ruissellement et de crue ;
- du plan de traitement optimal des différents mode de transports à moyen et long termes,

avec pour objectifs de mieux proportionner l'utilisation de la multi-modalité par le site, tant pour les marchandises que pour les agents du site (point non abordé mais il semble que les transport en commun du port ne soient pas suffisant à toutes heures)
• de connaître la consommation d'énergie des futurs bâtiments et la part qui sera couverte par la production des panneaux photovoltaïques implantés sur les toitures ;

Ce projet est à la croisée d'une double exigence qui peuvent s'avérer contradictoires : porter des activités logistiques au plus proche des consommateurs mais également, limiter les nuisances induites. Compte tenu de toutes les remarques formulées, le Port, les acteurs publics et le promoteur doivent apporter des réponses dans la limite de ce qui est réellement acceptable.

Virginie Codina et Irène Nenner
Environnement 92

57. OBSERVATION

Déposée le 14/10/2022

Je m'oppose totalement au projet Green dock :

1) Il est incompatible avec la proximité de la zone Natura 2000 de l'île-saint-Denis, espace naturel identifié pour sa qualité, sa rareté, son utilité dans la préservation d'espèce en voie de disparition et si précieuse pour les habitants de la région.

Il semble aller à l'encontre de plusieurs politiques régionales ou projets locaux

- Les objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France: « réduire l'artificialisation des berges des cours d'eau et favoriser le développement d'habitats diversifiés capables d'accueillir des espèces aquatiques (poissons, invertébrés) et terrestres (oiseaux, insectes, chauve-souris) utilisant la végétation rivulaire »...

« Le SRCE... a en effet posé comme postulat de départ que tous les sites Natura 2000 étaient constitutifs des réservoirs de biodiversité. La mise en réseau de ces différents sites via la trame verte et bleue représente en outre une plus-value notable pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernées. »

- projet de protection des berges de Seine, de renaturation et de restauration des corridors écologiques, restauration des paysages, chemin de halage; Plaine commune, dépt: 92, 93, 95

2) Il va générer de nombreuses nuisances liées à l'augmentation du trafic routier (85% de son trafic total), pollution sonore et de l'air, aggravation des bouchons dans une zone déjà sursaturée.

Mr le Maire, vous qui défendez ce projet, n'avez vous aucune empathie pour les utilisateurs du T1 qui chaque jour restent bloqués dans les transports, voient leur temps de trajets s'allonger et souvent préfèrent descendre et terminer à pied? À l'heure où il faut décarboner les transports et favoriser les transports en commun cela me paraît incohérent de le densifier par ailleurs par de tels projets surdimensionnés.

Avec plus de 408 PL , 960 VUL, 1050 VL par jour en plus sur nos routes, 7j/7, 24h /24, nos vies vont tourner au cauchemar ! Il serait intéressant que les cartes montrant l'impact de green dock sur le trafic routier ne se limitent pas à la zone du port, mais montrent au delà du pont d'Epinaï l'impact sur les pont de l'île saint Denis, de Saint-Ouen, d'Asnières, points névralgiques et NON EXTENSIBLES pour accéder au nord ouest de Paris.

3) L'activité au sein du projet green dock peut aussi poser question. Les trois sociétés qui vont s'implanter sont des leaders de la logistique et sont déjà présentes dans les départements voisins 93, 95 et même sur le site de Haropa Port pour SCHENKER. Vont elles juste délocaliser leur activité et donc ne pas créer de réels nouveaux emplois ou développer des solutions pour le secteur en pleine expansion qu'est le e-commerce comme elles le proposent toutes sur leurs sites:

<https://www.stef.com/nos-solutions-e-commerce>

<https://www.cevalogistics.com/en/ceva-insights/ecommerce-in-a-changing-world>

Partant du constat que l'on enregistre déjà 4,3 millions de mouvements logistiques par semaine en Île-de-France doit-on continuer dans cette direction? il paraît alors légitime de se demander si ce projet est compatible avec des objectifs de développement durable, de sobriété énergétique, en dépit de son apparent greenwashing.

Doit-on sacrifier un environnement précieux, une biodiversité fragile et notre qualité de vie au dieu de la surconsommation? Pour moi la réponse est évidente, c'est non !

Pour finir sur une note optimiste, j'ai aperçu une bergeronnette des ruisseaux cette semaine, au parc de l'île saint Denis ! Dans le document Objectif 2025 de Haropa Port il est dit, je cite « Parmi les projets représentatifs: - Amélioration de la biodiversité sur le territoire portuaire... »
En espérant que nous serons entendus !

Une habitante de l'île-saint-Denis.